

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 mars 2018

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mr Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Janet DARNE, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mme Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Régis LAC (représenté par Mr Alain GALLAND), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU)

Absent : Mme Sophie AVOUAC

Mr Sébastien MIALON a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 février 2019 est approuvé sans modifications.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéros 379 (Avenue des Ecoles).

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec une abstention (Mr Sébastien MIALON intéressé par cette affaire) de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Approbation des Comptes Administratifs : Monsieur ROCHE présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs pour l'exercice 2018, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Photovoltaïque :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	4 344.60	70	Vente de produits	60 281.25
012	Charges de personnel	9 000.00	75	Autres produits gestion Courante	0.00
65	Autres charges gestion Courante	0.39	002	Excédent reporté 2017	9 540.96
66	Charges financières	16 921.70			
67	Charges exceptionnelles	10 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 539.73			
Total des dépenses		64 806.42	Total des recettes		60 281.25
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	27 446.80	040	Opérations d'ordre	24539.73
21	Immobilisations en cours	0.00	001	Excédent reporté 2017	1 540.70
Total des dépenses		27 446.80	Total des recettes		24 539.73

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 5 015.79 Euros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 1 366.37 Euros

Etant précisé que les recettes de ventes d'électricité ont été en baisse par rapport aux prévisions en raison d'un dysfonctionnement d'un panneau. La section d'investissement est donc déficitaire cette année.

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	0.00	70	Produits de service	0.00
66	Charges financières	2 550.68	74	Dotations et subventions	0.00
042	Opérations d'ordre	278 016.07	75	Autres produits gest° courante	0.40
043	Op. d'ordre intérieur section	2 550.68	042	Opération d'ordre	342 728.65
002	Déficit reporté 2017	62 161.90	043	Op. d'ordre intérieur section	2 550.68
Total des dépenses		283 117.43	Total des recettes		345 279.33
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	26 666.68	16	Emprunts réalisés	0.00
040	Opérations d'ordre	342 728.65	040	Opérations d'ordre	278 016.07
001	Déficit reporté 2017	1 027.68			
Total des dépenses		369 395.33	Total des recettes		278 016.07

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 0.00 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 91 379.26 €uros

Etant ici précisé qu'aucun lot n'a été vendu en 2018 et que les écritures d'ordre ont permis de solder le déficit de fonctionnement.

- **Budget Pôle Santé :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	25 083.87	70	Produits de services	15 344.34
012	Charges de personnel	5 000.00	73	Impôts et taxes	328.24
65	Autres charges gest° courante	0.00	75	Autres produits gest° courante	34 619.86
66	Charges financières	11 807.24	77	Produits divers gest° courante	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	002	Excédent reporté 2017	12 106.38
Total des dépenses		41 891.11	Total des recettes		50 292.44
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	17 160.72	106	Affectation en réserves	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	23	Immobilisations corporelles	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	23 013.88	165	Dépôts et cautionnements	435.24
001	Déficit reporté 2017	82 431.49			
Total des dépenses		40 174.60	Total des recettes		435.24

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 20 507.71 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 122 170.85 €uros

Etant précisé que les charges de copropriété de 2017 et les trois quarts de celles de 2018 ont été réglées sur cet exercice et que des dépenses d'investissement ont été rendues nécessaires pour le remplacement de la chaudière du bâtiment. Mr le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir au budget primitif un emprunt qui permettra de solder ce déficit d'investissement.

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	28 921.94	70	Vente de produits	114 239.24
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gest° courante	2 869.80
65	Autres charges gest° courante	401.53	77	Produits exceptionnels	0.00
66	Charges financières	17 389.99	042	Opération d'ordre	39 000.00
67	Charges exceptionnelles	27.54	002	Excédent reporté 2017	20 000.00
042	Opérations d'ordre	87 161.39			
Total des dépenses		158 902.39	Total des recettes		155 929.04

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	21 205.22	13	Subventions d'investissement.	139 555.20
21	Immobilisations corporelles	67 291.80	10	Dotations, fonds divers	42 487.77
23	Immobilisations en cours	0.00	040	Opérations d'ordre	87 161.39
16	Emprunts et dettes	29 668.73			
040	Opérations d'ordre	39 000.00			
001	Déficit reporté 2017	32 838.79			
Total des dépenses		157 165.75	Total des recettes		269 204.40

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 17 026.65 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 79 199.86 €uros

Etant précisé que la section de fonctionnement est en déficit cette année en raison des travaux du curage de la lagune de Saint Victor et de la baisse des recettes des redevances assainissement.

- **Budget Eau potable :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	12 212.21	70	Vente de produits	99 646.84
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autre produit gest° courante	0.00
65	Autres charges gest° courante	291.80	77	Produits exceptionnels	0.01
014	Atténuation de produits	25 902.00	042	Opération d'ordre	3 900.00
66	Charges financières	4 467.16			
67	Charges exceptionnelles	22.50			
042	Opérations d'ordre	28 131.02			
Total des dépenses		96 026.69	Total des recettes		103 546.85
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	8 262.00	13	Subventions d'investissement	0.00
21	Immobilisations corporelles	119 167.08	10	Dotations, fonds divers	38 305.64
23	Immobilisations en cours	0.00	16	Emprunts	0.00
16	Emprunts et dettes	15 529.09	040	Opérations d'ordre	28 131.02
040	Opérations d'ordre	3 900.00	001	Excédent reporté 2017	179 007.70
Total des dépenses		146 858.17	Total des recettes		66 436.66

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 7 520.16 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 98 586.19 €uros

Etant précisé que les recettes de vente d'eau ont baissé d'environ 10 000 €uros et que les travaux de la rénovation de la canalisation de l'Avenue du Puy ont été totalement réglés.

- **Budget Principal :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	557 149.56	70	Vente de produits	153 405.30
012	Charges de personnel	562 126.72	73	Impôts et taxes	825 849.76
014	Atténuation de produits	42 751.00	74	Dotations et participations	859 366.85
65	Autres charges gestion Courante	163 030.54	75	Autres produits gestion Courante	112 685.38
66	Charges financières	70 180.10	77	Produits exceptionnels	30 064.52
67	Charges exceptionnelles	3239.32	013	Atténuations de charges	6 084.85
042	Opérations d'ordre	88 186.32	042	Opérations d'ordre	83 684.09
			013	Atténuation de charges	11 621.16
Total des dépenses		1 486 663.56	Total des recettes		2 076 677.06
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	10 027.50	13	Subventions d'investissement	161 332.00
204	Subventions d'équip. versées	57 991.71	10	Dotations, fonds divers	824 378.24
21	Immobilisations corporelles	372 295.16	23	Immobilisations en cours	0.00

23	Immobilisations en cours	189 906.71	16	Emprunts réalisés	300 400.00
16	Emprunts et dettes	421 474.63	040	Opérations d'ordre	88 186.32
040	Opérations d'ordre	83 684.09			
10	Reversement taxe aménagement	580.53			
001	Déficit reporté 2017	479 253.34			
Total des dépenses		1 135 960.33	Total des recettes		1 374 296.56

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 590 013.50 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 240 917.11 €uros

Etant précisé que le budget voté pour 2018 est un budget pluriannuel et qu'il a donc été reporté en partie sur le budget 2019 par le biais des restes à réaliser. Le solde de la section de fonctionnement est supérieur aux prévisions en raison d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et du maintien des dotations. Le déficit de la section d'investissement a été réduit de moitié malgré le remboursement d'un court terme de 200 000 €uros.

Après présentation des comptes administratifs des divers budgets, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Alain GALLAND, qui fait procéder au vote :

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Compte Administratif du Budget Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Pôle santé à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Lotissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Eau potable à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Assainissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Principal à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Approbation des Comptes de Gestion : Monsieur le Maire présente au Conseil les Comptes de Gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2018 concernant le budget principal et les budgets annexes. Il rappelle que les chiffres des comptes de gestion et des comptes administratifs sont en tous points semblables. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2018 concernant le budget principal et les budgets annexes Assainissement, Eau, Photovoltaïque, Lotissement et Pôle Santé.

Vote du taux des taxes locales : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de voter le taux des taxes locales comme chaque année. Il précise que le montant des contributions encaissées sans modification des taux des taxes serait de l'ordre de 646 257 €uros.

Après délibération, le Conseil décide de ne pas augmenter le montant des taxes locales et de les fixer de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 17.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.46 %

Vote des subventions aux associations : Mr MIALON présente le détail des décisions prises en commission associations concernant les propositions de subventions aux associations pour l'année 2019, qui peut se résumer ainsi :

ADMR	500 €
Les amis de l'abbatiale	321 €
Association Artisans commerçants	1 800 €
Caf & Grenadine	150 €
Harmonie Saint Chaffre	1000 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1 100 €

Pétanque amicale	500 €
Boule de l'air	1 000 €
Festival du Monastier	11 000 €
Comité des jeunes	150 €
Club de la Gazeille	150 €
Promorallye	500 €
Amicale des anciens combattants	350 €
Amicale des donneurs de sang	300 €
Wombeh	150 €
Association Espace Culturel Européen (par convention)	19 000 €
Football club	500 €
Handball club	2 000 €
Tennis club	550 €
Viet Vo Dao	550 €

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les attributions de subventions présentées.

Calcul du coût d'un élève pour l'année 2018 : Mr le Maire indique que comme chaque année, il y a lieu de définir le coût d'un élève des écoles publiques de la commune, selon les préconisations de l'inspection académique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant calculé pour l'année 2018 :

- Coût d'un élève scolarisé en école élémentaire : 284 89 Euros
- Coût d'un élève scolarisé en école maternelle : 1 257.82 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que ce calcul conditionne le versement de la participation annuelle attribuée à l'école Saint Dominique, école privée sous contrat d'association, prenant en compte le nombre d'élèves scolarisés dans cet établissement et résidant sur la commune.

Subventions aux écoles : Monsieur Le Maire précise ensuite qu'il y a lieu de définir le montant des subventions allouées aux associations de parents d'élèves et aux écoles de la commune. Il propose les montants ci-après :

APEL Saint Dominique	13 € par élève de la commune
APE Maternelle et élémentaire publique	13 € par élève de la commune
OGEC Primaire Saint Dominique	284.89 € par élève de la commune
OGEC Maternelle Saint Dominique	1 257.82 € par élève de la commune
Goûter de Noël	2.50 € par élève
Voyages scolaires	6 € par jour et par élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les montants présentés.

Affectation de résultats et vote des budgets primitifs 2019 : Monsieur le Maire rappelle pour chaque budget le montant des résultats des sections de fonctionnement. Il est précisé que pour cette année, le Trésorier Municipal a souhaité mettre en place des dépenses imprévues en section de fonctionnement et d'investissement et la prise en compte des intérêts courus non échus. Mr ROCHE présente les projets de budgets primitifs pour chaque budget, préparés en commission des finances, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Photovoltaïque :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	6 800.00	70	Vente de produits	62 000.00

012	Charges de personnel	6 000.00	75	Autres produits gest. courante	5.00
65	Autres charges gestion Courante	5.00	002	Excédent reporté 2018	1 000.00
66	Charges financières	16 621.00			
67	Charges exceptionnelles	4 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 538.00			
022	Dépenses imprévues	3000.00			
023	Virement section investissement	2 041.00			
Total des dépenses		63 005.00	Total des recettes		63 005.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	29 000.00	040	Opérations d'ordre	24 538.00
21	Immobilisations corporelles	2 681.66	16	Emprunt	5 000.00
020	Dépenses imprévues	2 000.00	021	Virement sect. fonctionnement	2 041.00
001	Déficit reporté 2018	1 366.37	1068	Affectation de résultat	4 015.79
Total des dépenses		29 681.66	Total des recettes		29 681.66

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2018 d'un montant de 5 015.79 € a été affecté pour 1 000 € en section de fonctionnement et pour 4 015.79 € en section d'investissement.

Budget Lotissement :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	0.00	70	Ventes de terrains	0.00
65	Charges gestion courantes	5.00	74	Dotations et participations	0.00
66	Charges financières	2 400.00	75	Autres produits gestion cour.	5.00
042	Opérations d'ordre	405 740.23	042	Opération d'ordre	408 140.23
043	Op. d'ordre intérieur section	2 400.00	043	Op. d'ordre intérieur section	2 400.00
002	Déficit reporté 2018	0.00			
Total des dépenses		410 545.23	Total des recettes		410 545.23
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	26 700.00	16	Emprunts réalisés	121 506.94
040	Opérations d'ordre	408 140.23	040	Opérations d'ordre	405 740.23
001	Déficit reporté 2018	92 406.94			
Total des dépenses		527 247.17	Total des recettes		527 247.17

Etant précisé que les écritures passées pour ce budget sont essentiellement des écritures de constatation de stocks.

Budget Pôle Santé :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	20 250.00	70	Produits des services	15 500.00
012	Charges de personnel	5 000.00	73	Impôts et taxes	0.00
65	Autres charges gestion courante	5.00	74	Dotations et participations	17 000.00
66	Charges financières	12 300.00	75	Autres produits gestion cour.	36 005.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	77	Produits exceptionnels	500.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00			
023	Virement section investissement	27 950.00			
Total des dépenses		69 005.00	Total des recettes		69 005.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	6786.86	16	Emprunts et dettes assimilés	95 525.11
23	Immobilisations en cours	0.00	16	Emprunts et dettes assimilées	110 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	27 000.00	165	Dépôt et cautionnement reçus	500.00

020	Dépenses imprévues	3 000.00	1068	Affectation de résultat 2018	20 507.71
001	Déficit reporté 2017	122 170.85	021	Virement sect. fonctionnement	27 950.00
Total des dépenses		156 957.71	Total des recettes		156 957.71

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2018 d'un montant de 20 507.71 € est reporté totalement en section d'investissement. Il est également précisé qu'un apport du budget principal est nécessaire pour couvrir les charges de fonctionnement et permettre un virement sur la section de fonctionnement qui couvrira le capital des emprunts à rembourser. Il sera également nécessaire de contracter en cours d'année un emprunt permettant de couvrir le déficit d'investissement qui existe depuis plusieurs années. Il est précisé que pour l'exercice 2018, des charges supplémentaires pour le changement de la chaudière ont dû être payées.

Budget Assainissement :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	34 500.00	70	Vente de produits	122 000.00
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gestion courante	10 000.00
014	Atténuation de produits	3 000.00	77	Mandats annulés	500.00
65	Autres charges gestion courante	1 800.00	042	Opération d'ordre	43 055.00
66	Charges financières	26 522.00	002	Excédent reporté 2018	17 026.65
67	Charges exceptionnelles	1 000.00			
042	Opérations d'ordre	95 036.00			
022	Dépenses imprévues	3 523.65			
023	Virement section investissement	2 200.00			
Total des dépenses		192 581.65	Total des recettes		192 581.65
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles.	2 000.00	10	Dotations, fonds divers	11 000.00
21	Immobilisations corporelles	20 000.00	106	Affectation de résultat 2018	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	040	Opérations d'ordre	95 036.00
21 ou 23	Investissements par opération	137 240.51	021	Virement sect. fonctionnement	3 523.65
16	Emprunts et dettes	31 000.00	13	Subventions	56 536.00
040	Opérations d'ordre	43055.00	001	Report excédent	79 199.86
020	Dépenses imprévues	12 000.00			
Total des dépenses		245 295.51	Total des recettes		245 295.51

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2018 d'un montant de 17 026.65 € est reporté totalement en section de fonctionnement.

Budget Eau potable :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	20 520.00	70	Vente de produits	108 000.00
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gestion cour.	100.00
014	Atténuation de produits	23 000.00	042	Opération d'ordre	3 831.00
65	Autres charges gest. courante	2 000.00	77	Produits exceptionnels	20.00
66	Charges financières	4 540.00	002	Report excédent 2018	7 520.16
67	Charges exceptionnelles	500.00			
042	Opérations d'ordre	37 592.00			
022	Dépenses imprévues	4 000.00			
023	Virement section invest.	2 319.16			
Total des dépenses		119 471.16	Total des recettes		119 471.16
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00	10	Dotations, fonds divers	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	106	Affectation de résultat 2017	0.00
21 ou 23	Investissements par opération	211 988.35	040	Opérations d'ordre	37 592.00
16	Emprunts et dettes	16 000.00	001	Excédent reporté 2018	98 586.19

040	Opérations d'ordre	3 831.00	021	Virement sect. Fonct.	2 319.16
020	Dépenses imprévues	10 000.00	13	Subventions	95 322.00
Total des dépenses		253 819.35	Total des recettes		253 819.35

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2018 d'un montant de 7 520.16 € est reporté totalement en section de fonctionnement.

Budget Principal :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	658 750.00	70	Vente de produits	160 200.00
012	Charges de personnel	583 500.00	73	Impôts et taxes	831 357.00
014	Atténuation de produits	43 000.00	74	Dotations et participations	822 030.00
65	Autres charges gestion Courante	192 305.00	75	Autres produits gestion Courante	110 005.00
66	Charges financières	63 500.00	77	Produits exceptionnels	4 500.00
67	Charges exceptionnelles	3 200.00	013	Atténuations de charges	11 000.00
042	Opérations d'ordre	28 255.06	042	Opérations d'ordre	40 388.00
022	Dépenses imprévues	20 000.00			
023	Virement section investissement	386 969.94			
Total des dépenses		1 979480.00	Total des recettes		1 979480.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	19 500.00	13	Subventions d'investissement	28 393.00
204	Subventions équipement versées	105 600.00	10	Dotations, fonds divers	105 000.00
21	Immobilisations corporelles	242 500.00	106	Affectation de résultat 2018	590 013.50
	Opérations d'équipements	674 590.75		Subventions d'investissement	254 174.00
	Restes à réaliser	976 779.25		Restes à réaliser	687 261.00
16	Emprunts et dettes	520 000.00	040	Opérations d'ordre	28 255.06
040	Opérations d'ordre	40 388.00	024	Produits de cession	40 000.00
001	Déficit reporté 2018	240 917.11	021	Virement section fonctionnement	386 969.94
020	Dépenses imprévues	20 000.00	16	Emprunts réalisés	720 208.61
Total des dépenses		2 840275.11	Total des recettes		2 840275.11

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2018 d'un montant de 590 013.50 € est reporté totalement en section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Budget primitif Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Budget primitif Lotissement à l'unanimité
- Le Budget primitif Pôle Santé à l'unanimité
- Le Budget primitif Assainissement à l'unanimité
- Le Budget primitif Eau potable avec trois abstentions (Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU et Sandra LHOSTE)
- Le Budget primitif Principal avec trois votes contre (Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Sandra LHOSTE).

Admission en non valeur : Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Mr le Trésorier Municipal présentant les admissions en non-valeur à passer pour les budgets eau et assainissement. Il précise qu'elles concernent les années 2013 à 2018 et que cette procédure permet de décharger le comptable de sa responsabilité concernant ces sommes impayées. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de 1056.14 € pour le budget eau et de 1254.94 € pour le budget assainissement.

Mise en place d'un fonds de caisse pour la régie 'Tennis' : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une régie de recettes 'Tennis municipal' permet d'encaisser les recettes du tennis

municipal et que cette régie ne dispose pas à l'heure actuelle de fonds de caisse. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place un fonds de caisse de 20 Euros pour cette régie.

Affaissement d'un mur de soutènement sur le RD 500 au lieu-dit Le Crouzet de Meyzoux : Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Département qui indique que suite à un affaissement de la chaussée au lieu-dit Le Crouzet de Meyzoux, des travaux doivent être effectués sur une partie de la parcelle cadastrée section C numéro 867, d'une contenance de 20m², appartenant à la section du Crouzet de Meyzoux. Afin de pouvoir les réaliser, le Conseil Départemental souhaite acquérir cette partie de parcelle. Or, en cas d'opération dite nécessaire à l'exécution d'une opération d'intérêt public et en l'absence de commission syndicale, le conseil municipal peut décider de la gestion des biens sectionaux, et peut donc autoriser cette vente. Compte tenu de la nécessité d'effectuer au plus vite ces travaux et de cette possibilité, le conseil municipal approuve après délibération la vente de cette partie de terrain sectional d'une contenance de 20 m² au lieu-dit Le Crouzet de Meyzoux,

Convention relative à l'utilisation d'une salle communale : Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association 'Ateliers des possibles' qui souhaite proposer des formations agréées. Afin d'obtenir les autorisations nécessaires, l'association doit être en mesure de démontrer qu'elle disposera de salles qu'elle pourra utiliser lors des sessions de formations. Elle propose donc à la commune de signer une convention pour l'utilisation de la salle du conseil. Monsieur le Maire précise par ailleurs que cette association utilise déjà cette salle fréquemment et que cette convention ne fera qu'entériner une situation déjà existante. Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention précitée.

Convention pour implantation d'une antenne de téléphonie mobile à Crouziols : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 24 janvier dernier ayant validé l'implantation d'une antenne sur le site de Crouziols après avoir obtenu l'aval des habitants de cette section. Il donne connaissance au conseil de la convention qui doit être signée avec la société Orange pour la location de la parcelle retenue contre le versement d'un loyer annuel de 300 €. Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité la signature de cette convention précitée et de toutes les pièces y relatives à cette installation.

Transfert de compétence 'création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables' : Monsieur le Maire présente au conseil le courrier du syndicat d'énergies de Haute-Loire indiquant que le Syndicat va mettre en place un certain nombre de bornes destinées à recharger les véhicules électriques. L'installation d'une borne de ce type est prévue sur la commune du Monastier qui doit préalablement déléguer la compétence au syndicat dont elle est adhérente. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le transfert de cette compétence au Syndicat départemental d'Énergie de Haute-Loire.

Acquisition de panneaux pour la renumérotation des rues de la commune : Mr le Maire présente au conseil les devis reçus pour la fourniture de plaques de rues et des numéros nécessaires suite au ré-adressage complet de la commune. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise KROMM Group pour un montant de 22 280.60 Euros HT pour la fourniture de 225 plaques de rues et de 1219 numéros.

Modification horaire de l'Agent d'entretien des bâtiments communaux : Mr le Maire indique au conseil municipal que l'Agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux effectue depuis plusieurs mois déjà 4 heures supplémentaires par mois afin de pouvoir faire face à sa charge de travail. Il propose donc de régulariser cette situation en augmentant sa quotité horaire d'une heure

hebdomadaire et en titularisant cet Agent sur un poste de 30 heures hebdomadaires, contre 29 heures actuellement. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du nombre d'heures de ce poste à 30 heures par mois à compter du 1^{er} avril 2019.

Travaux d'éclairage public Place du Couvent et carrefour Intermarché : Mr le Maire rappelle au conseil la délibération prise en date du 29 novembre 2018 concernant les travaux d'éclairage public de la place du Couvent. Il précise qu'il convient d'y rajouter les travaux concernant le carrefour du nouvel Intermarché pour un montant de 5 426.84 € HT au total dont 45 % reste à la charge du Syndicat d'Energie. En effet, suite à la création d'un tourne-à-gauche et à l'élargissement de la voirie au niveau du nouveau local commercial, 3 poteaux devront être déposés et un seul sera réinstallé à l'endroit le mieux adapté. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération en date du 29 novembre 2018 afin d'y rajouter le montant des travaux de l'adduction du carrefour Intermarché, soit un montant total de 33 670.67 € HT à la charge de la commune.

Convention de fin d'exploitation pour la carrière du Mont : Mr le Maire rappelle au conseil qu'un contrat de foretage pour l'exploitation de la carrière du Mont avait été signé le 15 décembre 2011. Il précise que dans le cadre du projet d'extension de cette carrière, il y a lieu de signer la convention de fin d'exploitation de cette carrière afin de compléter le dépôt de dossier de l'exploitant. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention par Mr le Maire.

Rapport Qualité et Prix du Service de l'eau potable : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le RPQS de l'année 2018, présentant les évolutions en matière de gestion du réseau d'eau potable. On peut en particulier noter cette année une baisse des ventes d'eau par abonnement et donc des recettes, ainsi que l'absence de pollution lors des analyses réalisées par l'Agence Régionale de la Santé. De plus, les consommations des bâtiments publics ont baissé de façon notable, ceci grâce aux travaux réalisés par le service technique et à la fermeture des fontaines publiques. Cela a permis d'améliorer de façon conséquente le rendement du réseau qui est désormais supérieur à 75%, permettant ainsi d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'Eau. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Rapport Qualité et Prix du Service de l'eau pour l'année 2018, rapport qui sera mis en ligne prochainement sur le site internet et sur le site national de l'observatoire de l'eau.

Questions diverses :

Achat d'un terrain – Rue Henri Debard : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une offre avait été envoyée aux propriétaires du terrain situé sous l'église Saint Jean. La commune souhaitait en effet pouvoir réaliser les travaux nécessaires sur ce terrain afin de ralentir l'érosion importante qu'il subit, phénomène qui pourrait à terme avoir de lourdes conséquences sur la stabilité de la Rue Henri Debard. Mr le Maire informe que les propriétaires ont accepté l'offre de la commune pour cet achat. Une procédure d'acquisition va donc être engagée au plus tôt.

Raccordement eau potable Rue Via Croze : Mr le Maire indique qu'un nouveau branchement doit être réalisé rue Via Croze. Ces travaux n'ayant pas été anticipés par le demandeur qui avait été interrogé lors des travaux récemment réalisés, le goudronnage neuf sera donc refait à sa charge.

Fermeture de la RD 500 : Mr le Maire informe le conseil que la route départementale 500 sera fermée du 1^{er} avril au 29 mai 2019 pour les besoins des travaux de réfection du Pont de l'Estaing.

Prochain Conseil le jeudi 25 avril 2019 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 35 minutes.